

Informations de base

2024/2722(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, conformément à l'accord de commerce et de coopération UE/Euratom /Royaume-Uni, en ce qui concerne l'aiguillat commun

Subject

3.15 Politique de la pêche

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)04812	
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
18/09/2024	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		